



VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél. 03 27 26 45 39
Fax : 03 27 27 55 30
E-mail : mairipoix@wanadoo.fr

Procès-verbal de la réunion du **Conseil Municipal du 17/09/2020**

L'an deux mille vingt le dix-sept du mois de septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de musique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du dix septembre deux mille vingt.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, Mme Séverine DELOBELLE (arrivée à 20h35), M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS (arrivée à 20h40) M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Jean-Marie CORNU, Mme Corinne BRUYER (arrivée à 20h10), Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Cédric GREVIN, Mme Ludivine BUISSON, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE, Mme Fanny CHARLET, Mme Alice NAVEAU.

Absent(e)s ayant donné procuration : Mme Séverine DELOBELLE a donné procuration à M. Daniel RONCHIN (jusqu'à son arrivée), Mme Roxane GHYS a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE (jusqu'à son arrivée), M. Paul CANION a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, Mme Corinne BRUYER a donné procuration à M. Julien LEPOLARD (jusqu'à son arrivée).

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX

ORDRE DU JOUR

- Présentation de l'école de musique et de ses perspectives
1. Compte-rendu des pouvoirs délégués
 2. Projet d'équipement de relais pour les relais communicants gaz
 3. Travaux sanitaires salle des fêtes : choix des entreprises – désamiantage et toiture / aménagements intérieurs
 4. Travaux création d'un parking : choix de l'entreprise
 5. Budget commune : Décision Budgétaire Modificative n°2
 6. Budget commune : Décision Budgétaire Modificative n°3
 7. Création de 2 postes pour 2 contrats Parcours Emploi Compétence
 8. Personnel permanent : modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique
 9. Création de 2 contrats d'agent d'entretien à durée déterminée à temps non complet
 10. Adhésion au Conseil d'Architectes d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (C.A.U.E.)
 11. Participation au groupement de commandes (électricité)
 12. Questions diverses
 13. Informations diverses :
 - Subventions obtenues au titre de l'Aide à la sécurisation des routes départementales
 - Organisation des Journées du Patrimoine
 - Vidéo sur le Patrimoine de Poix du Nord et les projets
 - Point sur la rentrée des classes
 - Bilan du centre aéré
 - Bilan de l'action du Plan Canicule
 - Situation des associations
 - Organisation des formations aux logiciels pour les élus et la gestion des salles
 - Départ du Sous-Préfet
 - Réunion de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture
 - Prochaines manifestations



Samuel JETTE, Directeur de l'école de musique, dresse un bilan et présente les objectifs de l'école de musique. La présentation faite est reprise en annexe du présent PV. Les points essentiels évoqués sont les suivants :

- Création en septembre 2015 avec l'objectif de proposer et de garantir un enseignement de qualité et de former des musiciens amateurs autonomes susceptibles d'intégrer, à terme, l'Harmonie municipale.
- A la rentrée 2020, l'école de musique accueille 60 élèves encadrés par 7 professeurs d'instruments
- Le public va d'enfants qui, dès 5 ans, peuvent bénéficier d'un éveil musical ; à partir du CP commence l'étude du solfège, d'adultes de tout âge
- Les missions de l'école de musique sont de renforcer l'accès à la culture, favoriser la socialisation, et contribuer à l'animation de la commune.
- La formation est à la fois musicale, instrumentale, de création d'un orchestre de jeunes et de préparation à l'intégration dans l'Harmonie municipale.
- Deux orchestres de jeunes de 16 et 15 élèves répètent régulièrement et pourront progressivement intégrer l'Harmonie, pour certains dès cette année.
- Le souhait du directeur est de poursuivre les partenariats engagés (par exemple avec la chorale), de participer aux cérémonies et commémorations et d'intervenir au collège et à l'école primaire.
- Pour l'année 2020/2021 (le planning est calqué sur le calendrier scolaire), il y a le souhait de développer les classes où il y a le moins d'élèves, d'augmenter les instruments à percussions et de démarrer une classe de violon.

Le Conseil municipal remercie vivement Samuel JETTE du travail accompli et de la passion qu'il inculque à ses élèves, créant une belle dynamique.

Arrivée de Mme Corinne BRUYER à 20h10.

1) Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

Le Maire informe qu'un devis a été signé avec l'entreprise Lodicé pour la pose de deux caméras complémentaires au Parc Wallerand pour un montant de 1581,60 €.

René LECUYER demande s'il y aura encore d'autres caméras et espère ne plus avoir à en poser ailleurs.

Geoffrey PAUL lui indique que la sécurité n'a pas de prix.

Le Maire insiste sur le fait que les actes de vandalisme ou de dégradation ont quasiment disparu dans les lieux où sont installées des caméras.

Mathis JEUNE demande s'il y a des poursuites en cas de dégradation et quel est le temps pendant lequel est gardé l'enregistrement.

Le Maire lui indique qu'il y a systématiquement dépôt de plainte et Geoffrey PAUL que les enregistrements sont gardés pendant 1 mois.

Jean-Marie CORNU demande comment fonctionne cette vidéosurveillance et comment elle est visionnée.

Le Maire lui indique que 3 personnes sont habilitées à visionner les images (le Maire, l'adjoint à la sécurité et le policier municipal) ainsi que la gendarmerie. Il y a un poste de visualisation par site et un poste de centralisation en mairie. Ces postes sont sécurisés. Pour permettre la visualisation sans perte de temps, il y a des indicateurs de mouvements permettant de directement consulter les images correspondantes.

En termes de sécurité, Geoffrey PAUL précise que le disque dur est codé et que donc même s'il y avait un accès forcé, il serait impossible par des tiers de récupérer les vidéos.
Ces caméras ont déjà permis de relever et de sanctionner certaines infractions et il n'y a pour l'instant plus aucune dégradation constatée sur les lieux équipés.

2020/DELIB.CM/069

2) Projet d'équipement de relais pour les relais communicants gaz

En janvier 2017, suite à une délibération, le Conseil municipal avait signé avec Gaz Réseau Distribution de France une convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève en hauteur, sur le site du château d'eau.
Cette réalisation ne s'est pas faite à ce moment-là pour des raisons techniques.

Il y a une nouvelle demande de la société Sogetrel, sous-traitant de Gaz Réseau Distribution France, pour la mise en place de cet équipement dans le clocher de l'Eglise.

Julien LEPOLARD précise qu'il s'agit de 4 antennes qui seront installées devant les abat-sons sur les 4 faces de l'Eglise et seraient quasiment invisibles.

Il y aurait également un concentrateur au niveau du clocher à proximité des tableaux électriques.

Le Maire indique qu'une indemnité forfaitaire annuelle serait versée pour couvrir les consommations de 50 €.

Cédric GREVIN évoque le risque de départ de feu et des conséquences qui pourraient être lourdes pour notre Eglise.

Karine DURIEUX indique que cela générerait beaucoup de contraintes si la commune devait faire des travaux au niveau du clocher.

Jean-Marie CORNU, au nom de Paul CANION dont il a la procuration, estime que ce n'est pas judicieux d'avoir ce type d'installation près des écoles et du city.

Mathis JEUNE demande pourquoi cette installation ne s'est pas faite au château d'eau ; Corinne BRUYER lui indique que, comme évoqué, Wagnonville n'aurait pas été couvert.

Karine DURIEUX demande s'il ne serait pas judicieux de consulter la population.

Le Maire lui indique que ce serait compliqué de mettre en place une telle consultation sur une seule thématique.

Suite à ces différents échanges, le Maire met au vote 3 propositions :

- Accepter
- Refuser
- Demander un complément d'informations avec éventuellement l'audition d'un responsable.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	1
Contre	14
Complément d'informations	4

Arrivée de Mme Séverine DELOBELLE à 20h35

Arrivée de Mme Roxane GHYS à 20h40 (qui participait, à la demande du Maire, à la réunion pour le centre aéré à Englefontaine)

3) Travaux : sanitaires salle des fêtes : choix des entreprises – désamiantage et toiture / aménagements intérieurs

2020/DELIB.CM/070

Il s'agit de deux lots, l'un pour le désamiantage, l'autre pour la toiture et les aménagements intérieurs. Julien LEPOLARD, adjoint, a sollicité trois devis pour chaque lot qui ont été examinés en commission.

Pour le désamiantage les 3 entreprises sollicitées ont été :

- C2A à Neuville en Avesnois
- ATPR à Roubaix
- AIS désamiantage à Prouvy.

Une seule entreprise a répondu : C2A.

Le devis a été transmis préalablement aux membres du Conseil et s'élève à 4 497,50 € HT soit 5 397€ TTC.

Il est proposé au Conseil de retenir ce devis.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/071

Pour le second lot, toiture et aménagements intérieurs, 3 entreprises ont été sollicitées :

- France Construction Rénovation à Poix du Nord
- SAS Esprit Renov à Le Quesnoy
- Pirson et Toiture Pirson à Gommegnies

Les 3 devis ont été adressés préalablement aux membres du Conseil. Ils sont établis sur base d'un cahier des charges strictement identique.

Les 3 entreprises sollicitées ont répondu :

- France Construction Rénovation pour un montant de 45 588 € HT soit 54 705,60 € TTC
- SAS Esprit Renov pour un montant de 46 552 € HT soit 55 862,40 € TTC
- Pirson (au travers deux entités : Menuiserie Pirson et Toiture Pirson) pour un montant de 49 891,90 HT soit 59 870,27 TTC.

René LECUYER demande ce que signifie, dans le devis de France Construction Rénovation, le poste « incidence Covid-19 » pour 890 €.

Le Maire indique que les entreprises ont des surcoûts liés aux mesures sanitaires. Certaines entreprises l'intègrent directement dans le devis, d'autres le font ressortir de manière spécifique.

Il est proposé au Conseil de retenir la proposition de France Construction Rénovation.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/072

4) Travaux création d'un parking : choix de l'entreprise

Julien LEPOLARD, adjoint, fait le point des travaux réalisés : la toiture est achevée, les menuiseries seront posées la semaine prochaine. Il remercie les bénévoles du club de football qui ont démonté les anciennes douches, le sol, ont réalisé la chape, la pose du placo et la plomberie.

Le projet est de créer un parking extérieur sur 495m² avec 110m² en enrobé pour le stationnement et l'accès PMR.

Ce parking, sur le terrain communal jouxtant les vestiaires, pourrait accueillir de 18 à 20 véhicules. Il permettrait de faciliter, lors des matches ou entraînements, le stationnement rue Notre Dame et il pourra bien entendu bénéficier aux riverains.

Mathis JEUNE indique qu'à partir du parking il y a un risque d'accès direct au terrain.

Julien LEPOLARD lui précise que cet accès sera sécurisé.

Deux entreprises ont été sollicitées :

- Ets Poirette à Gommegnies
- SARL FDTP à Le Quesnoy.

Les deux devis établis sur base d'un même cahier des charges ont été transmis préalablement aux membres du Conseil.

Le devis des établissements Poirette est de 21 335,50 € HT soit 25 602,60 € TTC.

Le devis de FDTP est de 26 937,75 € HT soit 32 325,30 € TTC.

Il est proposé au Conseil de retenir le devis des Etablissements Poirette.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/073

5) Budget commune : Décision Budgétaire Modificative n°2

L'objectif est de permettre de terminer les travaux de rénovation des anciens vestiaires du stade et du parking.

Au budget primitif, un montant de 48 000 € avait été affecté.

Les travaux actuellement réalisés s'élèvent à 23 959,85 €.

Il reste donc disponible pour les travaux de parking la somme de 24 040,15 €.

Compte tenu que le devis retenu s'élève à 25 602,60 €, il est proposé au Conseil une délibération budgétaire modificative de 2 500 € (pour garder une petite marge de sécurité).

Ce montant serait pris sur le poste « autres travaux de voirie 2315-071 » pour lequel il y a actuellement un montant disponible de 59 623,22 € et serait affecté au poste « 2313-123 travaux de rénovation anciens vestiaires du stade de football et parking ».

Il est proposé au Conseil cette DBM de 2 500 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/074

6) Budget commune : Décision Budgétaire Modificative n°3

Il s'agit là d'une simple opération d'écriture. Nous avons affecté le produit prévisionnel de la vente du terrain à Promocil pour un montant de 68 000 € au poste 775 dans le budget primitif.

Le comptable du Trésor nous demande de supprimer l'affectation à la ligne 775 et de l'affecter à la ligne 7788 « produits exceptionnels divers » pour un montant de 68 000 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Le Maire précise que le rendez-vous de signature de la vente vient d'être fixé par le notaire le 1^{er} octobre.

7) Création de 2 postes pour 2 contrats Parcours Emploi Compétence

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 23 juillet 2020, le Conseil municipal avait décidé le renouvellement d'un contrat PEC au niveau des services techniques et de la création d'un nouveau poste pour un PEC aux écoles (remplacement d'un contrat précédemment interrompu, la personne bénéficiaire ayant trouvé un emploi à temps complet).

2020/DELIB.CM/075

8) Personnel permanent : modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique

Compte tenu du besoin au niveau des écoles, un poste d'agent technique avec un horaire actuel de 17h30 passerait à 22 heures à compter du 1^{er} octobre 2020.

Ludivine JOVENIAUX, conseillère déléguée, rappelle qu'il y a une extension des horaires de la garderie (7h au lieu de 7h30 le matin et 18h30 au lieu de 18h le soir).

Il est proposé cette modification au Conseil.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/076

Il est également proposé au Conseil de modifier l'horaire de l'intervenant en musique et Directeur de l'école de musique pour le passer de 29 à 30 heures compte tenu de l'évolution des cours à l'école de musique (11 heures correspondent à l'activité pour les écoles et 19 heures pour l'activité à l'école de musique) à compter du 1^{er} septembre. Cet horaire s'applique pendant la période scolaire (36 semaines) soit 23heures/semaine sur l'année.

Il est demandé au Conseil municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique non-titulaire, agent vacataire chargé d'assurer des temps d'activité à l'école primaire et à l'école de musique, à temps non-complet, 23 heures / semaine, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2021.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/077

9) Création de 2 postes d'agent d'entretien à durée déterminée à temps non complet

Il s'agit en fait de renouveler, pour une période de 6 mois, à partir du 1^{er} novembre 2020, deux contrats d'agent d'entretien à durée déterminée (un poste est dédié à l'entretien des vestiaires et des salles, l'autre au niveau des services techniques).

Il est demandé au Maire s'il peut y avoir multiplication des contrats à durée déterminée.

Le Maire précise que la législation limite les possibilités de CDD et que, pour ces agents, il s'agit d'un dernier contrat possible.

Le Maire rappelle l'attitude exemplaire de la commune vis-à-vis des personnes ayant bénéficié d'un Parcours Emploi Compétence : pour les 5 derniers contrats PEC terminés, 1 personne est en cours de titularisation, 1 autre a trouvé un contrat à temps complet à l'extérieur (par l'intermédiaire de la commune), 3 autres sont en CDD.

Le Maire précise que l'objectif des PEC n'est pas de préparer pour une embauche dans la commune mais d'améliorer l'employabilité des bénéficiaires pour retrouver un poste dans le secteur privé grâce au complément d'expérience acquis et aux multiples formations que met en place la commune.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/078

10) Adhésion au Conseil d'Architectes d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (C.A.U.E)

Il s'agit d'une structure financée par le Département qui a pour but d'apporter aux communes qui ne disposent pas de structure dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages une assistance d'architectes, en particulier dans des opérations nécessitant des permis de construire.

Cette structure facilite aussi les démarches auprès du Département dans les dossiers de demandes de subventions.

Compte tenu des projets de la commune, cette aide peut être très utile.

L'adhésion, pour les communes de 2 000 à 5 000 habitants, est de 500 € pour l'année.

Il est donc proposé au Conseil d'adhérer à cette structure.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/079

11) Participation au groupement de commandes (électricité)

Compte tenu de la fin des tarifs réglementés au niveau électricité au 31/12/2020, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois va lancer un marché groupé d'électricité. Il nous propose de bénéficier de cet achat groupé et d'adhérer au groupement (gratuit).

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Il est proposé au Conseil de statuer sur 3 points que vient de soulever le comptable du Trésor qui sont purement d'ordre formel et n'entraînent aucune conséquence financière pour la commune.

2020/DELIB.CM/080

Par délibération en date du 28 mars 2018, le Conseil municipal avait décidé, pour le service des eaux, un état d'admission en non-valeur pour la somme de 2 121,11 € à l'article 6542.

A la demande de la Trésorerie, il est demandé de passer cet état d'admission en non-valeur à l'article 6541.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/081

La seconde régularisation consiste à admettre en non-valeur une créance de 16 € pour un droit de place non payé en novembre 2012 par une friterie temporaire lors de la ducasse.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/082

Lors du contrôle des régies, compte tenu des montants encaissés au niveau des tickets de cantine, il y a une obligation de caution que doit donner le régisseur.

Historiquement, lors de la constitution de la régie pour les tickets de cantine, ce cautionnement n'existait pas.

Il s'agit donc de modifier la délibération initiale créant la régie et d'acter de l'obligation d'une caution de 460 € qui se fait sous forme d'adhésion à l'association française de cautionnement mutuel (coût de l'adhésion 20€ puis 10€ par an).

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

12) Questions diverses

Mathis JEUNE demande s'il y a eu rediscussion du contrat avec API.

Le Maire lui indique que non car le contrat actuel court jusqu'à la fin de l'année scolaire et que c'est 3 mois avant la fin de celui-ci que le contrat pourra être rediscuté.

Jean-Marie CORNU indique que l'on n'entend plus l'Angélus et demande pourquoi.

Julien LEPOLARD lui indique qu'il doit s'agir d'un réglage de l'horloge et qu'il va donc demander à la société en charge de celle-ci d'intervenir.

Julien LEPOLARD indique qu'il a rendez-vous le lendemain du conseil pour la réparation des projecteurs de l'Eglise et l'éclairage intérieur (qui passera en LED).

Mathis JEUNE demande quelle est la situation au niveau de la location des salles.

Julien LEPOLARD lui indique qu'un protocole sanitaire strict a été mis au point et doit être signé par chaque utilisateur de la salle.

René LECUYER demande s'il y aura une prochaine réunion des associations pour les locations de salles.

Julien LEPOLARD lui répond positivement mais seulement lorsqu'il y aura une situation stabilisée au niveau des conditions d'utilisation.

Ludivine JOVENIAUX demande si les particuliers sont obligés de respecter le nombre maximal de personnes lors de la location de salle.

Julien LEPOLARD lui indique qu'effectivement toute location induit le respect des règles sanitaires (4m²/personne et donc pour la salle des fêtes une limitation à 60 personnes).

Mathis JEUNE demande ce qu'il en est du concours de maisons fleuries.

Joël DEHOVE, en charge de l'organisation de ce concours, lui indique que malgré le Covid il y a eu 17 participants et que la remise des prix se fera mi-octobre.

Mathis JEUNE demande ce qu'il en est du repas des aînés : le Maire lui indique qu'il a été annulé et que tous les aînés ont été prévenus par un courrier individuel.

René LECUYER demande ce qu'il en est pour les personnes qui devaient célébrer leurs noces d'or lors du repas des aînés.

Séverine DELOBELLE, adjointe, lui indique qu'il y aura une réception des couples le dimanche 4 octobre sous forme d'un apéritif dinatoire avec limitation des invitations aux enfants des bénéficiaires. Il sera remis à chaque couple un bouquet, une bouteille de champagne et une médaille.

Plusieurs propositions sont ensuite faites pour peut-être enrichir le colis des aînés compte tenu de la suppression du repas.

René LECUYER fait remarquer que là tous en bénéficieraient alors que seulement la moitié des aînés participent au repas.

Plusieurs propositions sont émises : chèques cadeaux pour les colis des aînés (Séverine DELOBELLE), groupe de travail pour le choix du contenu (Roxane GHYS), « bon repas » à prendre chez le traiteur (Cédric GREVIN).

Ces différentes propositions seront examinées en commission et une proposition sera faite lors du prochain conseil.

13) Informations diverses

- Subventions obtenues au titre de l'Aide à la sécurisation des routes départementales

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, précise que trois types de dossiers ont été déposés cette année au Département :

- Une demande de subvention au titre de la subvention des routes départementales en agglomération
- Une demande de subvention au titre des amendes de police
- Une demande de subvention au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB).

Nous avons reçu la réponse au titre de l'aide à la sécurisation des routes départementales. Les 3 dossiers prioritaires sont retenus, avec un taux de subvention de 75%, à savoir :

- Création d'un plateau surélevé rue Pasteur face aux écoles, rue Henri Roland aux abords du collège : subvention de 21 573,70 €
- Création d'un passage piétons aux abords du collège et face aux écoles : subvention 4 739,40 €
- Pose de deux feux « récompenses » rue Henri Roland aux abords du collège : subvention 19 072,92 €.

Nous sommes dans l'attente des subventions au titre des amendes de police qui concernent les voies communales et de l'ADVB sollicitée pour les travaux à la salle des fêtes et aux anciens vestiaires du terrain de football.

Jean-Marie CORNU indique qu'il y a un problème de vitesse excessive rue Dondaine. Plutôt que d'éventuelles chicanes il pourrait être mis en place 2 « stop ».

Il est demandé à la commission de sécurité d'étudier ce point pour le prochain Conseil.

- Organisation des Journées du Patrimoine

Alice NAVEAU, conseillère déléguée, présente les 5 chantiers participatifs répartis sur les 2 jours :

- 2 chantiers au niveau des 2 lavoirs avec l'aide de l'entreprise France Construction
Rénovation : démoussage, nettoyage, pose de rives en ardoise et de roses en inox, remise en peinture des barrières
- 2 chantiers au niveau du parc Wallerand : fleurissement avec le concours de l'entreprise Florabella (cascade de fleurs, vélo ou brouette fleuri(e), carré potager, bac fleuri) et rénovation et peinture des bancs sur le thème des saisons par les enfants
- 1 chantier de rénovation de 2 statues dans l'Eglise avec l'aide de Monsieur NAVEAU, sculpteur ébéniste.

30 personnes sont inscrites pour ces différents chantiers et deux associations (Festiv'Poix et Les Amis de l'Ecole) apportent leur contribution.

Le Maire présente le programme complet remis aux membres du Conseil et diffusé sur le site et le Facebook de la commune.

Ludivine JOVENIAUX demande pourquoi la visite du Manoir n'est pas gratuite lors des journées du Patrimoine.

Le Maire lui indique que ce n'est pas une obligation et que chaque propriétaire d'un site en définit les règles.

Le Maire indique que le budget pour ces journées du Patrimoine est limité : 200€ pour le fleurissement, pas de cachet pour les artistes (prise en charge par le Manoir de Poix), la commune remboursera simplement leurs frais de déplacement.

- Vidéo sur le Patrimoine de Poix du Nord et les projets

Geoffrey PAUL présente la vidéo en 2 parties : le Patrimoine remarquable de Poix du Nord, puis les projets.

Cette vidéo sera diffusée sur le site, servira de présentation auprès de tous les organismes sollicités pour le financement des projets.

- Point sur la rentrée des classes

Ludivine JOVENIAUX, conseillère déléguée aux écoles, fait le point sur les différentes mesures prises pour le respect du protocole sanitaire : port du masque, marquage au sol, arrivées et départs échelonnés, récréations séparées par classes, respect des « groupes classes » au restaurant scolaire, à la garderie et lors des activités.

La garderie accueille entre 25 et 30 enfants, le restaurant scolaire environ 85 ; les activités du mercredi une dizaine d'enfants.

La conseillère déléguée pose la question sur la visite de Saint Nicolas et de son âne... pas de réponse immédiate ; attente de l'évolution de la situation.

Elle indique qu'elle a pris rendez-vous avec le fournisseur pour les livres offerts aux enfants à la Saint Nicolas.

Daniel RONCHIN indique que le devis a été reçu pour le renouvellement de tables et de chaises avec un choix de tables individuelles plus adapté aux besoins. Le budget de 4 500 € est respecté (après négociation avec le fournisseur).

- Bilan du centre aéré

Le centre aéré de juillet n'a pu accueillir que 56 enfants avec un respect strict des règles sanitaires (désinfection partielle le midi, ménage complet le soir).

Une sortie a été faite à la fin du centre.

Le coût a été plus élevé mais totalement supporté par la CCPM.

Pour les vacances de Toussaint, la capacité d'accueil est restaurée à 60 enfants.

Il conviendra de prévoir une désinfection plus poussée entre l'école et le centre aéré. Le brassage sera limité entre les groupes.

- Bilan de l'action du Plan Canicule

Le plan a été déclenché pendant près d'une semaine. Roxane GHYS remercie les volontaires ainsi que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers qui ont procédé aux visites journalières avec remise d'une bouteille d'eau et d'un brumisateur aux 27 personnes inscrites (doublement par rapport à l'année précédente).

- Situation des associations

L'association de la Zumba a cessé de fait son activité sans information particulière.

Le Maire a d'autre part reçu la Présidente de la Danse Country (Marie-France TALMA) et le Président du club de Ping-Pong (Geoffroy DELBART) qui l'ont informé de l'arrêt de leur association avec l'étude de la possibilité de relancer une section Ping-Pong purement récréative (sans compétition).

- Organisation des formations aux logiciels pour les élus et la gestion des salles

Geoffrey PAUL, adjoint, indique que l'installation du logiciel pour les élus se fera le 29 septembre en mairie et propose un planning de formation

Quant au logiciel de gestion des salles, son installation a dû être repoussée (réalisé le 23 septembre) et les formations commenceront le 2 novembre pour se terminer le 23 novembre.

- Départ du Sous-Préfet

Le Maire a été informé du départ du Sous-Préfet (à Pontoise). Pour l'instant son successeur n'est pas encore connu.

- Réunion de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture

Cette réunion doit décider du classement de Keighley Hall et du monument aux morts et ouvrir pour Keighley Hall le droit aux subventions à taux majoré de la DRAC. Cette réunion était programmée le mardi 22 septembre et vient d'être reportée, compte tenu des conditions sanitaires, en octobre. La date précise sera communiquée prochainement.

- Autres informations

Le Maire indique que le projet d'étude de réaménagement de la déchetterie a été validé par la Communauté de Communes (CCPM).

D'autre part 8 entreprises de Poix du Nord ont bénéficié de l'aide de 1 500 € accordée par la Communauté de Communes du Pays de Mormal.

Le Maire fait part de la demande de Madame DELSART, membre d'une association basée à Saint-Saulve, qui organise des cours de Zumba dans notre zone. Ces cours se déroulaient initialement dans la commune de Beaudignies.

Compte tenu de l'exiguïté de cette salle par rapport aux nouvelles normes sanitaires, cette association nous demande si elle peut bénéficier d'un créneau le mardi soir de 18h30/19h jusqu'à 20h30/21h.

Cette association accepte de verser l'indemnité prévue pour la mise à disposition de la salle des fêtes à des associations extérieures à la commune (même si plusieurs personnes de Poix font partie de cette association).

Le tarif est de 35 € par séance.

Ce créneau étant disponible l'accord sera communiqué à cette association.

Cédric GREVIN évoque avec beaucoup d'émotion l'accident cardiaque grave dont a été victime Benoît PETOUX. Il a été victime d'un arrêt cardio-ventilatoire, a pu fort heureusement, grâce à la présence d'un collègue, être réanimé. Il est maintenant sorti du coma et il est procédé à divers examens. Une cagnotte a été mise en ligne. C'est un geste de solidarité pour les 15 ans de service de Benoît au sein des Sapeurs-Pompiers.

Jean-Marie CORNU invite également le Conseil à avoir une pensée pour Paul qui ne peut être des nôtres actuellement compte tenu du traitement qu'il suit.

Tous les membres du Conseil ont une pensée très amicale tant pour Benoît que pour Paul.

- Prochaines manifestations

Séverine DELOBELLE, adjointe, indique que la Semaine du Cœur du 22 au 25 septembre est annulée.

Elle présente le challenge Apreva qui, à partir d'une application mobile, permet un comptage des pas qui entraîne un don à toutes les associations pour le cœur. Les modalités seront mises sur le site Facebook de la commune.

Roxane GHYS informe le Conseil de la mise en place d'une nouvelle présidence à l'association des Chica's Dance.

Karine DURIEUX, co-présidente de l'association Les Amis de l'Ecole, confirme le maintien de la brocante de novembre.

Séverine DELOBELLE indique que le concert de ducasse se déroulera à l'Eglise. En ouverture il y aura un duo de saxophonistes.

Le Téléthon, fin novembre, est maintenu mais se fera sous une forme différente.

Les modalités du spectacle de Noël ne sont pas encore définies mais il est possible qu'il y ait éventuellement une animation extérieure.

Bibliothèque en fête, sur le thème de l'Afrique, se déroulera le 17 octobre à Poix du Nord et pourra réunir 10 à 20 enfants avec une activité djembé et une exposition dont l'école pourrait profiter.

Julien LEPOLARD fait le point de la distribution des masques : 4 distributions ont été organisées. 900 masques ont été retirés sur les 1 800 disponibles.

Joël DEHOVE, conseiller délégué aux commémorations, demande si le défilé du 11 Novembre est maintenu.

Le Maire lui indique qu'une réponse actuelle est prématurée, qu'il y aura bien sûr une commémoration mais selon des modalités qui seront définies prochainement en fonction des dernières directives.

Corinne BRUYER informe qu'une chaise marquée au nom de TALMA se trouve à la Ressourcerie.

Le Maire indique y être passé et dans l'attente de plus d'informations va demander qu'elle soit réservée.

Séverine DELOBELLE demande s'il y a actuellement en place des défibrillateurs dans la commune.

Julien LEPOLARD lui indique qu'il y en a un à proximité de la salle des sports.

Cédric GREVIN ajoute que le collège avait proposé éventuellement d'en donner un. Le Maire verra ce point avec la nouvelle Principale qu'il pense rencontrer prochainement.

Roxane GHYS et le Maire informent que le bus France Services, mis en place par le Département une fois par mois, fonctionne très bien à Poix du Nord et que 2 nouvelles prestations seront mises en place prochainement dans le cadre de ce dispositif : d'une part d'un service de prise à domicile et de reconduite pour les personnes âgées ou à mobilité réduite se fera lors de chaque passage du bus avec ensuite priorité d'accès dans le bus pour les services ; d'autre part, suite à une forte demande et à un accord entre le Département et l'Etat, les cartes nationales d'identité pourront être délivrées. Le Département bénéficiera du matériel nécessaire et ces cartes seront refaites avec la collaboration de la mairie, en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h05.